

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 001-8121/20/BM

■ Déclinaison opérationnelle du principe de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA - Approbation d'une convention MET 20/15203/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'artisanat, avec 35 000 entreprises et 6 5000 emplois directs, représente 80% des activités constituant l'économie de proximité (métiers de bouche, métiers du bâtiment, métiers des services aux particuliers et aux entreprises) sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA (CMAR) constitue ainsi un acteur essentiel au renforcement du positionnement économique de proximité du territoire métropolitain.

Construire une métropole proche de ses habitants en accompagnant notamment tous les territoires dans leurs politiques en faveur du commerce et de l'artisanat et soutenir l'activité économique de proximité en facilitant la vie des entreprises font partie des orientations stratégiques de l'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence voté en conseil métropolitain le 30 mars 2017.

Au regard de leurs compétences respectives en matière de développement économique, la Métropole Aix-Marseille Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA ont décidé d'unir leurs efforts en signant une convention cadre pluriannuelle de partenariat 2018-2020 sur l'artisanat et l'économie de proximité (délibération du conseil métropolitain du 15 février 2018).

Cette convention cadre pluriannuelle doit être déclinée dans des conventions annuelles d'objectifs établies à l'échelle métropolitaine, ou à l'échelle des territoires de la Métropole.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

Une convention d'objectifs a été signée et réalisée en 2019, prévoyant notamment :

- Un volet « appui-conseil aux services de la Métropole » (SDUC, observatoire métropolitain du commerce et de l'artisanat, promotion du commerce sur les salons professionnels...).
- Un volet « appui-conseil aux communes métropolitaines » (plateforme mutualisée sur le commerce, études et mission d'assistance, ateliers d'échanges à destination des techniciens des communes...).

Pour ce faire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a participé au financement d'un poste de « Développeur Territorial de l'Artisanat Métropolitain » au sein de la CMAR sous la forme d'un forfait annuel de 45.000 euros pour la mise en œuvre des actions déclinées dans la convention d'objectifs.

Pour les actions définies dans les conventions annuelles d'objectifs relatives aux conseils de territoires du Pays d'Aix et du pays d'Aubagne et de l'Etoile, la Métropole a soutenu les actions via « les États Spéciaux » en participant au financement des 3 postes de développeurs territoriaux de l'artisanat.

En l'espèce, la convention d'objectifs pour 2020 ci-annexée qui prévoit, à moyens humains et financiers identiques à ceux alloués en 2019, les mêmes grands axes de travail suivants :

- Un volet « appui-conseil aux services de la Métropole » (SDUC, observatoire métropolitain du commerce et de l'artisanat, promotion du commerce sur les salons professionnels...).
- Un volet « appui-conseil aux communes métropolitaines » (plateforme mutualisée sur le commerce, études et mission d'assistance, ateliers d'échanges à destination des techniciens des communes...).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt et la nécessité d'un travail en synergie entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA afin d'œuvrer ensemble au développement de l'artisanat sur le territoire.
- Le souhait commun de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA de soutenir l'activité économique de proximité.

Délibère

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

Article 1 :

Est attribuée une contribution financière d'un montant de 45 000 euros à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA pour le financement d'un poste de « Développeur Territorial de l'Artisanat Métropolitain ».

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2020, liant la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropole 2020, sous-politique B320, chapitre 65, nature 657381, fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL